

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/19/03/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE - Désimperméabilisation des cours d'école maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-36698-DEGPC

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération du 8 février 2021 le Conseil Municipal approuvait les projets de désimperméabilisation des cours d'écoles portant sur deux écoles à l'été 2021 puis sur dix écoles en phase d'expérimentation élargie, visant à s'intégrer dans le cadre de l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » 2020-2021 de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projets intitulé : « Un coin de verdure pour la pluie » 2020-2021 : désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école pour gérer les eaux pluviales, c'est remettre l'eau au cœur de la ville et s'adapter au changement climatique.

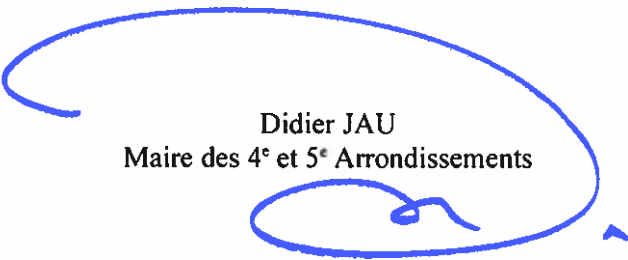
Cette opération se déroulera en deux phases : une première phase sur deux cours d'écoles pilotes durant l'été 2021, puis une seconde phase d'expérimentation élargie sur dix cours d'écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre d'opérations pluriannuelles.

Pour le financement de ces opérations, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvés les études et travaux de désimperméabilisation des deux cours pilotes.
- ARTICLE 2** Est approuvée la réalisation des études de désimperméabilisation des dix cours écoles en phase d'expérimentation élargie.
- ARTICLE 3** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021 à hauteur de 830 000 Euros, pour les études et travaux.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE - Désimperméabilisation des cours d'école maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-36698-DEGPC

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire et de Madame la Conseillère Déléguée à la valorisation du patrimoine et l'amélioration des espaces publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°21/0100/ECSS du 8 février 2021 le Conseil Municipal approuvait les projets de désimperméabilisation des cours d'écoles portant sur deux écoles à l'été 2021 puis sur dix écoles en phase d'expérimentation élargie, visant à s'intégrer dans le cadre de l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » 2020-2021 de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projets intitulé : « Un coin de verdure pour la pluie » 2020-2021 : désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école pour gérer les eaux pluviales, c'est remettre l'eau au cœur de la ville et s'adapter au changement climatique.

La Ville de Marseille souhaite donc s'intégrer dans le cadre de cet appel à projets et développer des dossiers d'études spécifiques et consolidés, permettant l'éligibilité à des subventions pouvant atteindre 70% de la base subventionnable auprès de l'agence de l'Eau, pour les dossiers déposés avant le 31 décembre 2021.

Cette opération se déroulera en deux phases : une première phase sur deux cours d'écoles pilotes durant l'été 2021, puis une seconde phase d'expérimentation élargie sur dix cours d'écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre d'opérations pluriannuelles.

Les études et les travaux dans les écoles sélectionnées porteront notamment sur :

- la dépose des sols imperméables de la cour et de ses abords,
- la réflexion sur le cycle de l'eau,
- la préservation et mise en valeur des arbres et végétaux existants,
- la mise en place de matériaux perméables à l'eau,
- la plantation d'arbres, d'arbustes et de pelouse ou prairie apportant ombrage et confort d'été accru par une évapotranspiration,
- la création d'espaces d'apprentissages extérieurs, espaces d'autonomie,

- tous les autres éléments concourant à l'amélioration du projet et au confort climatique.

Il est proposé de réaliser les études et travaux de désimperméabilisation des deux cours de la première phase pilote, et d'étudier la seconde phase d'expérimentation élargie pour la désimperméabilisation des dix cours d'écoles maternelles et élémentaires.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 830 000 Euros relative aux études et travaux.

Pour le financement de ces opérations, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°21/0100/ECSS DU 8 FEVRIER 2021
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvés les études et travaux de désimperméabilisation des deux cours pilotes.
- ARTICLE 2** Est approuvée la réalisation des études de désimperméabilisation des dix cours écoles en phase d'expérimentation élargie.
- ARTICLE 3** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021 à hauteur de 830 000 Euros, pour les études et travaux.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires notamment l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 5** La dépense correspondant à l'opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN
ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE
LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE
SCOLAIRE**
Signé : Pierre-Marie GANOZZI

**MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE À LA
VALORISATION DU PATRIMOINE ET
L'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS**
Signé : Perrine PRIGENT